



# Après la plage...

La promulgation de la loi travail le 9 août est venue rappeler que la question sociale ne connaît pas les vacances

## Ce que pourront faire vos syndicats représentatifs :

- ✚ **Un accord d'entreprise permettra** de vous faire travailler jusqu'à 46 heures par semaines
- ✚ **Un accord d'entreprise pourra** limiter à 10 % la majoration des heures supplémentaires
- ✚ **Un accord d'entreprise pourra** vous faire travailler plus pour le même salaire et remettre en cause des primes au nom de la « préservation ou du développement de l'emploi »
- ✚ **Vous pourrez** être licencié en cas de baisse du chiffre d'affaires ou de réorganisation.

Ces accords d'entreprise seront validés par les syndicats majoritaires, s'ils ne le sont pas les syndicats représentant 30% des votes au premier tour des élections (pour les syndicats représentatifs) pourront organiser (avec le patron !) un référendum... n'y comptez pas trop ou comptez avec le chantage à l'emploi !

Ces accords d'entreprise seront anonymisés pour vous empêcher d'identifier les syndicats signataires « compréhensifs » ou « pressionnés ».

## Veillez donc à ce que font les syndicats élus dans leurs négociations avec vos Directions

- ✚ **La visite médicale à l'embauche** est supprimée ainsi que la visite biennale (remplacée par une visite d'information et de prévention)
- ✚ **Le Code du travail** d'ici à deux ans, une commission le réécrira.

Pour Sud Assurance comme pour toutes celles et tous ceux qui ont battu le pavé ces derniers mois, fait grève, occupé les places, organisé blocages et actions militantes la question n'est pas réglée.



**La relance de la mobilisation pour  
l'abrogation de la loi travail aura lieu  
le 15 septembre**

**Sud appelle les salariés de l'assurance  
à se mobiliser massivement.**

En reprenant le fil de nos mobilisations du printemps, en gardant leur richesse et leur diversité, à travers nos actions, nos revendications, notre volonté de transformation sociale radicale, nous pouvons porter une espérance qui redonne sens à l'action collective et force à ceux et celles qui n'ont rien, pour disputer la légitimité d'incarner un véritable projet alternatif de société.

**Sud Solidaires veut :**

- > La réduction du temps de travail à 32 heures avec des embauches pour partager le travail et du temps pour vivre et pour partager les tâches domestiques.
- > L'augmentation de l'indemnisation du chômage et des minima sociaux. Ce n'est pas aux chômeur-ses de payer !
- > Des droits protecteurs pour un statut des salarié-es quelle que soit leur situation avec une contribution collective du patronat.

**Nos coordonnées :**

Téléphone : 06 66 75 97 84

Fax : 01 73 79 48 90

Mail : [sud.assurance@gmail.com](mailto:sud.assurance@gmail.com)

Et beaucoup d'autres infos sur notre site internet : <http://sud-assurance.wifeo.com>

Septembre 2016